



## AUTOUR DU MIN DE GRENOBLE



### ■ STRUCTURE

#### ■ *Définition*

- L'acronyme MIN signifie Marché d'Intérêt National. Les MINs ont été créés en 1958 par un décret d'Etat de la même année qui mentionne les missions qui sont à leur charge.
- À travers le regroupement en un même lieu de grossistes et de producteurs, l'objectif est de valoriser la production d'un territoire grâce à une mise en commun de moyens.

#### ■ *La création du MIN de Grenoble*

- Le MIN de Grenoble a été créé en 1963 et comptait à ses débuts près de «120 producteurs «la voûte» et une trentaine de grossistes dans les box».
- Le directeur du MIN de Grenoble le présente comme un MIN de proximité qui est aujourd'hui un acteur central de l'alimentation sur son territoire et «reconnu comme un circuit de proximité par excellence». Il estime que l'objectif premier de ce MIN est d'approvisionner la métropole de Grenoble, ses marchés, ses commerces, ses restaurants...

#### ■ *Le fonctionnement du MIN de Grenoble*

##### La régie

- Le fonctionnement du MIN est assuré par une équipe de régie composée de 9 personnes. 6 agents ont en charge d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement du MIN (1 responsable technique et 5 agents de surveillance). Le Directeur du MIN est accompagné de deux employés pour assurer le fonctionnement administratif du marché (aspect commercial, préparation comptable...). Pour certaines missions nécessitant des compétences particulières, le MIN peut faire appel à des chargés de missions. Aujourd'hui, par exemple, le marché est régulièrement accompagné par une chargée de communication.

### ■ Le fonctionnement financier

- Le MIN de Grenoble est sous la responsabilité de la métropole de Grenoble qui soutient aujourd'hui les projets du MIN et assure l'entretien du bâtiment qui dépend de sa compétence.
- En avril 2013, lors de sa prise de fonction, le Directeur du MIN s'est engagé à ce que la structure, à l'époque en difficulté, ne dépende plus d'aucune aide financière à l'horizon 2018. Cet objectif a pu être partiellement atteint dès fin 2016.
- L'autonomie financière du MIN est permise par la location des box, salles, sous-sols et bureaux. Les producteurs et grossistes sont liés à la structure par des conventions d'occupation du domaine public d'un an renouvelable. De nombreux projets ont depuis été lancés. En deux ans, ces projets ont permis de fortement redynamiser le MIN et d'éclaircir ses fonctions sur le territoire.

### ■ TRAJECTOIRE HISTORIQUE

- En 2013, la structure est menacée de fermeture ou de déplacement sur un autre lieu, en raison notamment de problèmes économiques.

#### ■ *Les stratégie de relance du MIN de Grenoble*

- Afin de maintenir en place le marché menacé de fermeture, il faut rapidement doubler son chiffre d'affaires. Pour cela, de nombreux projets (voir ci-après) sont lancés afin de repositionner ce marché comme acteur central de l'alimentation au sein du territoire de la métropole. D'après le Directeur du MIN « *Le budget a pris 18% d'augmentation en deux ans. C'est pas mal, c'est signe que le MIN a reprise de l'activité. Le but c'est que bientôt le MIN devrait avoir un budget d'exploitation de 1 200 000€. Aujourd'hui on est à 800 000€* »

- Se positionner comme un acteur central de l'alimentation, traiter des enjeux alimentaires territoriaux en envisageant l'alimentation d'une façon systémique et dans la globalité de sa chaîne de production, transformation, distribution et consommation, voilà les objectifs du marché et ce qui aujourd'hui fait sa force selon le directeur.
  - Cette nouvelle dynamique du marché se concrétise d'ailleurs par une augmentation du nombre d'adhérents chaque année. D'après le Directeur : *« en janvier 2015, on est sur une augmentation de 35% d'abonnés supplémentaires ».*
- **ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION**
  - Quatre principaux projets sont mis en place pour atteindre les objectifs fixés.
  - *L'intégration de nouveaux métiers*
    - L'un des projets principaux pour redynamiser le MIN est d'intégrer des producteurs et grossistes afin d'élargir la gamme et la variété disponible de produits sur le marché. L'objectif est ainsi d'attirer un plus grand nombre de clients.
    - Aujourd'hui, les clients sont principalement des détaillants de marchés. En élargissant l'offre, le directeur espère intéresser les restaurateurs grenoblois et un plus grand nombre de commerces de proximité.
    - Depuis 2013, un marchand de viande, un caviste, un fromager et un grossiste en petit matériel de cuisine ont déjà permis d'élargir l'offre. Deux corps de métiers supplémentaires devraient intégrer le MIN: un poissonnier, un fleuriste. Mangez Bio Isère s'est aussi installé en 2016.
  - *La mutualisation des livraisons*
    - Ce service consiste à mutualiser les livraisons des différents fournisseurs du MIN pour ne faire qu'un seul voyage en direction des clients et de la métropole. Cette mutualisation est encore ouverte seulement aux membres du marché, mais pourrait bientôt s'ouvrir à des fournisseurs extérieurs. L'objectif est de faire une rupture de charge à l'entrée de la ville pour que la desserte du centre-ville en produits alimentaires soit effectuée par des véhicules «adaptés et plus écologiques» selon le directeur du MIN.
    - L'intérêt d'un tel service est multiple.
      - Pour les clients, il permet d'économiser du temps en ne gérant qu'une seule livraison au lieu de plusieurs.
      - Pour les fournisseurs, il permet d'économiser sur les coûts logistiques puisque le coût est partagé entre plusieurs opérateurs.
- Pour tous, il accélère les flux car il attire de nouveaux clients mais également de favorise la venue d'une plus grande diversité d'entreprises sur le site, ce qui a pour objectif de créer un cercle vertueux en faveur d'une redynamisation de l'activité.
  - Enfin, il est bénéfique pour l'environnement de limiter le nombre de trajets en ville et de réduire le coût écologique des livraisons.
- Le renouvellement de la flotte de camion est envisagé et se porterait sur des véhicules au gaz naturel. Une reverse logistics devrait permettre d'éviter aux camions de faire des voyages à vide. Il est par exemple envisagé que lors du trajet retour, les véhicules puissent récupérer des déchets pour les amener au centre de tri.
- Pour mettre en place ce projet, le MIN s'est fait accompagner. Pour cette raison, en fin d'année 2013, un groupe de travail composé de «toutes les chambres consulaires, du département, de la métropole et de la ville de Grenoble» a été constitué. La mise en place de la logistique a été prise en charge par l'équipe logistique du MIN et d'un logisticien extérieur.
- Le soutien à ce projet est aussi venu de la Caisse des Dépôts et des Conciliations qui a souhaité apporter un soutien financier au projet en raison de son caractère innovant et duplicable. Comme le rappelle le directeur du MIN, «on est la première ville à mettre en place une telle mutualisation».
- Aujourd'hui, l'approvisionnement des boucheries est stoppé en raison d'une qualité de viande ne correspondant pas à leurs attentes. Les bouchers engagés ont l'habitude d'une viande d'excellente qualité et de plus, constante. Les discussions sont toujours en cours pour réaliser les ajustements nécessaires à la reprise des ventes. Les éleveurs travaillent leurs rations collectivement pour obtenir une viande moins grasse et de qualité homogène entre les élevages.
- Pour le directeur du MIN, le projet de mutualisation est amené à se développer et par sa réussite placera le MIN comme un acteur central de l'approvisionnement alimentaire des commerces et restaurants du centre-ville. Deux mesures devraient permettre un développement rapide de la mutualisation. D'une part, tous les nouveaux fournisseurs s'installant sur le MIN devront adhérer à la mutualisation. D'autre part, une action de communication auprès des clients a été faite. Un flyer a ainsi été distribué indiquant aux clients qu'ils avaient été livrés par le service de mutualisation. Cet outil de communication donne également à voir les différentes entreprises adhérentes à ce service de mutualisation. Ce projet est soutenu par la métropole.

## ■ Le Box producteurs

- Ce projet répond à un double objectif. Tout d'abord, il permet la diversification de l'offre en produits du MIN en favorisant l'entrée sur le marché à des producteurs locaux. Ceci permettra a terme, selon le directeur du MIN, d'attirer les commerces de proximité et les restaurateurs du territoire voulant offrir à leurs clients ce type de produits. Le second objectif est de relancer l'activité des producteurs sur le marché. En effet, depuis son ouverture le nombre de producteurs présents sur le carreau a chuté de 90%.
- La construction de ce box par des producteurs a été permise grâce au financement par la métropole de l'accompagnement technique fourni par la chambre d'agriculture de l'Isère.
- La chambre d'agriculture a réussi à réunir une cinquantaine de producteurs pour une première réunion d'information. Un noyau dur de 10 agriculteurs a participé à des réunions toutes les trois semaines pendant un an pour créer ce box. Ces 10 producteurs accompagnés des maraîchers déjà présents sur le MIN constituent aujourd'hui le noyau dur de ce box. Une quinzaine d'autres ont déjà montré un vif intérêt pour intégrer ce groupe. Les produits proposés seront des fruits et légumes, de la viande, du fromage, des confitures et du miel. Des produits plus typiques pourront être prochainement proposés. Le syndicat des trufficulteurs s'est rapproché de la démarche, ainsi qu'un éleveur de bisons.
- La gestion du box au quotidien est assurée par un associé gérant qui a la double mission de développer l'offre du box en introduisant de nouveaux producteurs, ainsi que de trouver de nouveaux clients.
- Le rôle des agriculteurs sera de faire de la communication pour se faire connaître. Ils n'auront donc pas la contrainte d'être présents sur place quotidiennement.
- En ce qui concerne le transport des marchandises, les livraisons aux clients seront assurées par le service de mutualisation mis en place sur le MIN.
- Une réflexion sur le transport des produits des exploitations vers le MIN est aussi menée. Ce transport pourrait être effectué par La Poste. En effet, il semble envisageable que les produits soient récupérés par les facteurs qui les poseraient à un C.D.U (Centre de distribution urbaine). Le transport du C.D.U au MIN serait assuré par la flotte de camions du service de mutualisation dans la logique de la reverse logistics (les camions récupérerait les produits lors de leurs trajets du retour de leurs livraisons).

## ■ Le Centre de tri sélectif de déchets

- En avril 2015, un centre de tri a été installé sur la partie sud du MIN. Sa gestion est faite par l'entreprise PAPREC installée à Varcès.
- Ce projet permet d'inscrire le MIN dans une démarche écoresponsable. Ce service est pour le moment exclusivement à destination des membres du MIN. Sous la demande de la métropole, le centre de tri pourrait être ouvert à d'autres structures. Une telle ouverture du MIN l'aiderait à se placer comme un acteur central de son territoire.
- Ce centre de tri se présente sous la forme de bennes de couleurs pour trier le bois, le carton, le plastique et les bios déchets. La majorité des grossistes ont bien admis la nécessité de trier leurs déchets.



<http://www.min-grenoble.fr>

## ■ LA SCIC

- Afin d'accompagner le projet du box, le directeur du MIN réfléchit à la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Commercial. Cette société regrouperait des producteurs locaux, des grossistes, une entreprise de logistique et les collectivités territoriales.
- L'objectif de cette société sera de permettre à des producteurs locaux avec l'aide d'un grossiste de répondre à des marchés publics notamment pour les fruits et légumes. Les statuts donneraient priorité à la production locale donc aux producteurs et le grossiste viendrait en complément de l'offre locale quand celle-ci n'est pas suffisante. Ceci est le premier avantage de ce type de montage sociétaire.
- Le second avantage est qu'une SCIC qui contient un grossiste peut répondre à la demande de la restauration concédée. Selon le directeur du MIN, si le grossiste est référencé au niveau national, il peut répondre à la demande «comme il est partie prenante de la SCIC, la SCIC peut répondre à l'appel d'offres».
- Le troisième avantage d'une SCIC est les faibles frais de gestion. Le directeur du MIN estime qu'«ne crée pas d'intermédiaire». Les frais de gestion de cette société seraient de 4%.

## ■ PROJET DE CONSTRUCTION

- Toujours dans l'objectif de faire du MIN de Grenoble un pôle attractif de sa métropole et le principal acteur de l'approvisionnement des commerces de proximité et des restaurants de Grenoble, plusieurs projets d'évolution du bâtiment sont en cours. Ces projets inscrivent encore un peu plus le MIN dans une démarche de développement durable. Les projets qui ont été évoqués lors des rencontres du directeur du MIN sont :
  - Un entrepôt frigorifique devrait être construit à l'entrée du site du MIN. Il est à destination des détaillants de marché aujourd'hui locataires de box ou installés sur d'autres sites. La création de cet entrepôt permettra d'une part de faire venir de nouvelles entreprises sur le site qui pourront devenir clientes et d'autre part, de libérer des places sur le MIN qui sont nécessaires à l'installation de nouveaux grossistes ou producteurs.
  - Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le bâtiment évoqué précédemment. Une autorisation a été obtenue pour installer 3000 m<sup>2</sup> supplémentaires de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment classé du MIN.
  - Le dernier projet est de construire un parking aux abords du MIN qui pourrait être électrifié. L'ensemble de ces projets cohérents et complémentaires constitue une vision du renouveau des Marchés à Intérêt National. On voit la place centrale que pourraient prendre ces acteurs dans l'approvisionnement alimentaire des villes à travers l'offre et la logistique.



Source : <http://www.min-grenoble.fr>

## ■ ÉCHELLE D'ACTION

### ■ *A l'interface entre des acteurs privés et publics*

- La régie du MIN est à l'interface entre les acteurs privés que sont les grossistes et producteurs sur le marché et la métropole dont le MIN dépend. Cette position se révèle être parfois complexe en raison de «différence de temporalité entre public et privé». Les entreprises privées souhaitent des actions rapides suite à leurs demandes alors que l'administration du public impose souvent un temps de réponse et d'action lent. Le directeur du MIN indique néanmoins que depuis quelques années, avec l'intérêt croissant des collectivités envers les questions alimentaires, les réponses sont plus rapides.

### ■ *Les relations avec les collectivités et chambres consulaires*

- Le MIN entretient des liens étroits avec les collectivités territoriales sur lesquelles il est implanté ainsi qu'avec plusieurs chambres consulaires de l'Isère. Les liens avec la métropole grenobloise sont naturels, car le MIN est sous sa responsabilité.
- Les liens avec tous ces acteurs sont dus à leurs investissements dans les différents projets mis en place sur le MIN. Il s'agit d'un accompagnement financier et technique de ces projets.
- Dans le cadre du projet de box de producteurs, au mois de janvier 2016, la métropole a signé une convention avec la chambre d'agriculture pour qu'elle vienne en aide au projet sur des questions de logistiques, commerciales ou encore juridiques.
- La chambre de commerce et la chambre des métiers sont aussi impliquées dans les différents projets du MIN. Pour s'en assurer, des membres de ces deux chambres consulaires ont été inclus dans le conseil d'administration du MIN.
- Les élus de la métropole et du département sont aussi rencontrés régulièrement pour différents projets. Par exemple, le MIN, la métropole de Grenoble et le département de l'Isère sont tous les trois très impliqués dans un projet de conserverie solidaire.
- Le projet de mutualisation a regroupé l'ensemble des acteurs du territoire évoqué précédemment. Le Directeur du MIN a constitué, en 2013, pour ce dossier, un groupe de travail «lequel il y a un représentant de toutes les chambres consulaires, du département, de la métropole et de la ville de Grenoble».



## ■ Les relations avec les autres acteurs du territoire

- En voulant se placer comme un acteur central de son territoire, le MIN de Grenoble entretient des relations avec les autres acteurs économiques de l'alimentaire. Par exemple, la plateforme de producteurs bio, Mangez Bio Isère, s'est installée sur le MIN et adhère au projet de mutualisation des livraisons en centre-ville..

## ■ Les relations avec les autres MIN

- Au travers de la fédération française des Marchés d'Intérêt National, le MIN de Grenoble entretient des liens avec les autres MIN de France.
- Des projets communs à l'ensemble des MIN membres de la fédération se développent. Il y a par exemple le label «créateur de proximité» qui est mis en place. Il est à destination des clients des MIN. Il s'agit d'une vitrophane (autocollant) qui indique aux consommateurs que les produits proviennent d'un MIN.

## ■ Les relations avec les consommateurs

- Le lien au consommateur cherche à être développé notamment pour «le MIN». Pour cela, des visites du MIN sont organisées avec la collaboration de l'office de tourisme. De plus, le MIN essaye de se faire voir sur des manifestations. Il participe à la semaine du goût, à la semaine des marchés et organise un concours de cuisine. Cette meilleure connaissance du MIN par les consommateurs amplifiera l'impact du «créateur de proximité».
- L'objectif n'est par contre nullement d'ouvrir le marché aux consommateurs finaux car cela reviendrait «à couper l'herbe sous le pied» des commerçants clients du marché.

## ■ CE QUI FAIT SYAM DANS CE CAS ?

- Aujourd'hui au sein de la Fédération, les projets du MIN de Grenoble sont souvent regardés avec intérêt en raison de leur caractère innovant. La métropole à «taille» humaine est un avantage ici, elle favorise le dialogue entre la régie du MIN et la sphère politique ce qui favorise le lancement des projets. Les acteurs économiques se connaissent mieux et il est plus simple de rencontrer les élus des collectivités territoriales. Comme le rappelle le directeur, quand il est arrivé en poste il a pu créer un groupe de travail avec le département, la métropole et les trois chambres consulaires.
- L'attribution de la direction a un ancien grossiste connaissant le métier, ses enjeux et ses contraintes a également été un élément facilitateur des démarches et de la redynamisation du marché.

### Sources

- Jean-Philippe Espic. Les marchés d'intérêt national (MIN). [en ligne] disponible sur [https://archives.entreprises.gouv.fr/2012/www.pme.gouv.fr/informations/editions/etudes/bref\\_pme\\_24\\_JUIN07.pdf](https://archives.entreprises.gouv.fr/2012/www.pme.gouv.fr/informations/editions/etudes/bref_pme_24_JUIN07.pdf) [consulté le 10/05/2017]
- Retranscriptions des entretiens avec le directeur du MIN de Grenoble, mars 2016, avril 2016, mars 2017

Plus d'informations sur  
le programme PSDR et le projet :

[www.psd-r.fr](http://www.psd-r.fr)  
[www.psd-r-a.fr](http://www.psd-r-a.fr)

<http://www.isara.fr/Recherche/Alimentation/Thematiques/SYAM>

Les projets du programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR4 Rhône-Alpes) bénéficient d'un financement de l'INRA, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Irstea et de l'Union européenne via le FEADER dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI-AGRI).

